

L'heure JUSTE à propos du prix unique du livre

Dans la publication de l'IEDM intitulée [Les conséquences d'un prix unique du livre](#), les auteurs soulignent qu'une réglementation interdisant les rabais de plus de 10 % dans les neuf mois suivants la publication d'un nouveau titre ([couramment](#) appelée « prix unique du livre ») entraînera une diminution des ventes de livres au Québec de 14 % et de 17 % pour les ouvrages québécois.

Le lobby « Nos livres à juste prix » a réagi à cette nouvelle en contestant la validité de ces calculs sur la base qu'il s'agit d'un « exercice purement théorique », voire de « théories spéculatives ».

Les données de l'industrie – quelles sources utiliser?

Le lobby *Nos livres à juste prix* conteste l'hypothèse utilisée pour décrire les rabais actuels. Les rabais seraient nuls dans les librairies et de 20 % dans les grandes surfaces d'après *Nos livres à juste prix*, qui ajoute « quiconque connaît minimalement le secteur du livre [le] sait ».

Pourtant, les estimations de l'IEDM proviennent de professionnels œuvrant dans le milieu du livre. Certains détaillants offrent même des rabais beaucoup plus importants. Nous avons constaté par exemple certains rabais de l'ordre de 84 % qui sont offerts par des détaillants! Notre hypothèse ne semble donc pas particulièrement exagérée.

Ceci dit, si l'industrie du livre détient des données complètes sur les rabais offerts par les différents détaillants nous l'invitons à les diffuser publiquement, et l'IEDM pourrait ainsi les utiliser et calculer de manière encore plus précise la baisse des ventes de livres qu'occasionnerait l'interdiction d'offrir des rabais substantiels.

Un calcul économique courant

Des calculs similaires abondent et la valeur utilisée pour mesurer l'impact d'une hausse de prix sur les ventes (l'élasticité-prix du livre) se base sur des données réelles. Des études, mémoires académiques et articles scientifiques mesurent en effet cette élasticité-prix en France, aux États-Unis, au Danemark, en Allemagne, etc. Nous avons retenu une valeur prudente.

Il est regrettable que les tenants du prix unique du livre n'aient pas produit eux-mêmes une estimation de la réduction des ventes de livres qu'entraînerait leur proposition. Par défaut, l'estimation de l'IEDM reste la meilleure évaluation disponible.

Des études sérieuses qui contredisent les tenants d'un prix unique du livre

Le lobby *Nos livres à juste prix* demande pourquoi notre publication « ne cite jamais les études les plus importantes ». Une lecture attentive de la Note de l'IEDM permet toutefois de constater que la plupart des sources invoquées par *Nos livres à juste prix* y sont citées directement. C'est le cas notamment du rapport préparé pour l'Office of Fair Trading (Bureau du commerce équitable) de Grande-Bretagne, de l'article de Frank Fishwick ou du [Rapport Gaymard](#) en France.

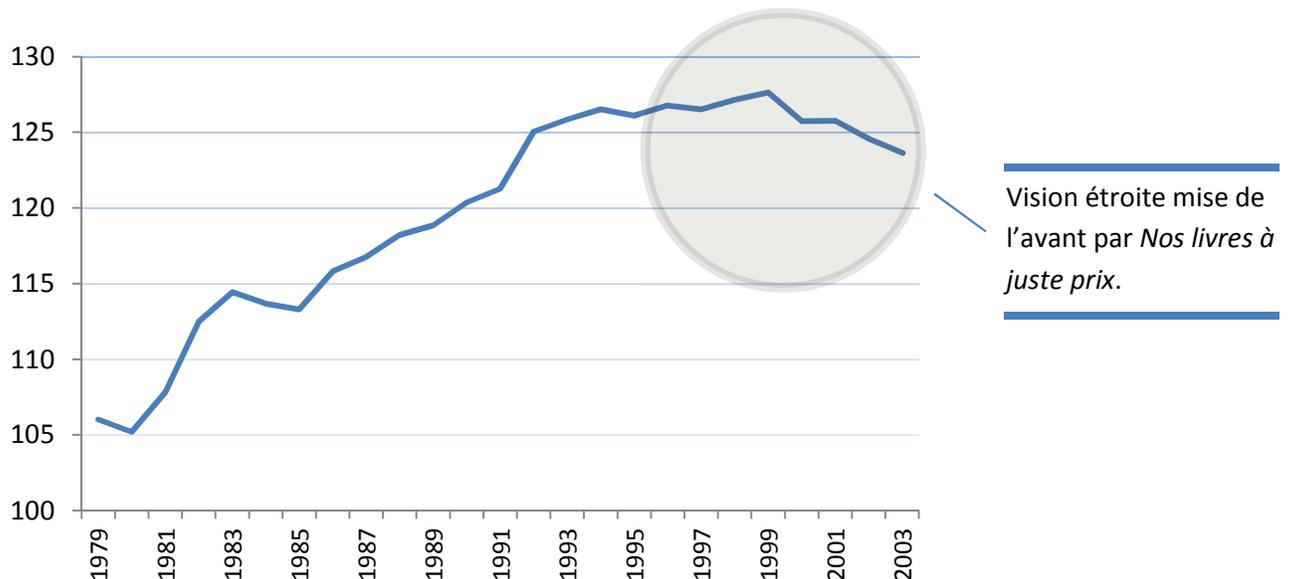
Malheureusement, le lobby *Nos livres à juste prix* fait une lecture très sélective de ces études et ne retient que les passages qui appuient leurs revendications.

1. Pourquoi s'appuyer sur l'évolution du prix des livres en France à partir de 1995, alors que la politique du « prix unique » a été introduite en 1981?

Pour tenter de faire croire que l'introduction d'un prix unique du livre n'a pas fait augmenter le prix des œuvres littéraires, *Nos livres à juste prix* choisit de citer les années postérieures à 1995 où le prix du livre était relativement stable et a parfois diminué dans les années 2000 (en tenant compte de l'inflation). Par contre, ils omettent le fait que les années 1980 et 1990 ont été marquées au contraire par une hausse frappante des prix réels du livre.

Ce qu'on ne vous dit pas :

Évolution du prix du livre en France par rapport aux autres biens (1980 = 100)



Source : Mathieu Perona, *Essai de mesure de l'élasticité-prix de la demande de livre et de disques en France, 1960-2003*, Mémoire de DEA, École d'économie de Paris, 2003-2004, p. 37 et 45.

2. Il est faux de dire que les prix des livres anglais ont augmenté davantage qu'en France

Cette affirmation repose sur une moyenne non pondérée en Angleterre, c'est-à-dire un calcul qui ne tient pas compte du nombre de copies vendues. C'est comme évaluer la moyenne du prix des voitures vendues

au Québec, en accordant la même importance aux Toyota et aux Ferrari, alors qu'il se vend beaucoup plus de Toyota que de Ferrari. Cela ne donne pas un portrait réel.

Or, une effervescence de nouveaux titres édités pourrait bien expliquer cette hausse du prix non pondéré. D'ailleurs, le nombre de titres parus, plus important en Angleterre qu'en Allemagne où le prix unique est toujours en vigueur, apparaît comme une bonne chose si l'on a à cœur la diversité des ouvrages disponibles.

Lorsqu'on compare des ouvrages à grand tirage en Angleterre, on constate que les rabais offerts aux lecteurs sont de plus en plus importants avec le temps, une pratique que souhaite interdire le lobby de *Nos livres à juste prix*. Quant à la comparaison avec les prix en France, elle est faussée par les années choisies. Le Rapport Gaymard lui-même met en garde contre l'utilisation comparative des données produites sur le prix du livre français. ([Annexe 5, p.9 et 10](#))

3. Les expériences étrangères sont-elles toutes concluantes?

Dans son communiqué, *Nos livres à juste prix* soulève la question « pourquoi les pays qui réglementent le prix des livres n'abandonnent-ils pas cette mesure si elle est si néfaste? ». Rappelons que ce fut le cas pour l'Angleterre et que les [Suisse](#)s ont rejeté une telle loi par référendum l'an dernier. Au Canada une pratique similaire a été démantelée par le Bureau de la concurrence en 1951.

Appel à la raison : lutter contre l'obscurantisme

Le livre est un outil de littératie, d'éducation et de culture trop important pour le confier à ce qui a toutes les apparences d'un cartel, même si celui-ci devait être légal. Les appels de l'AELF et de *Nos livres à juste prix* à « l'intérêt public » sonnent creux lorsqu'on sait à quel point cette politique est obscurantiste.

Les artisans, détaillants et entrepreneurs du monde du livre devraient s'élever contre cette tentative de rendre le livre plus dispendieux et par conséquent moins accessible aux lecteurs québécois. Ils l'ont d'ailleurs fait en 2010, lorsqu'il fut question de [l'imposition de la TVQ sur les livres](#) qui aurait entraîné une hausse du prix des livres.